

Règlement particulier du Tournoi Régional VOREPPE (TRV 2022)

- 1- Le tournoi se déroulera les **Samedi 11** et **Dimanche 12 Juin 2022**, selon le règlement général des compétitions (R.G.C.) de la FFBaD, et sous la responsabilité du **Juge-Arbitre M Olivier Bruno** ainsi que son **adjoint Vincent ARRIGONI**.
- 2- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés auprès de la FFBaD, dès la catégorie « minime », classés dans les séries **R, D, P et NC**. En cas de nombre trop élevé d'inscrits, et afin de garantir un tournoi de qualité, la règle suivante sera appliquée : priorité aux inscriptions complètes classées en fonction de la date d'inscription (des 2 joueurs pour les doubles et mixte) et une liste d'attente sera ensuite constituée par ordre d'arrivée de l'inscription complète. En cas de réception tardive, l'organisateur se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.
- 3- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- Les catégories proposées sont les suivantes :

Simple Dame, Simple Homme, Double Dames, Double Hommes et Double Mixtes

La répartition des joueurs dans les différentes catégories sera établie en fonction du CPPH au 2 Juin 2022 de chaque joueur, ou paire, selon la moyenne décroissante **et en respectant notamment l'article 3.2.1.5 du R.G.C. qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé » et le cas particulier « si un tableau inclut un joueur NC ou P12 alors il peut inclure au maximum des joueurs ayant une côte strictement inférieure à 32 ».**

Le Comité d'Organisation et le Juge-Arbitre se réservent la possibilité de rajouter, d'annuler ou de regrouper les séries en fonction du nombre de participants afin de garantir le bon déroulement du tournoi.

5- Les matchs se dérouleront en priorité en **poules de 3 en Simples** et de **4 en Doubles et Mixtes, avec 2 sortants dans toutes les poules**. Des matchs pour la 3^{ème} place seront joués dans tous les tableaux. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi, notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.

6- Les tableaux seront intégralement joués sur une même journée, finales incluses :

- **les Simples et Mixtes le Samedi**

- **les Doubles le Dimanche**

7- **Chaque joueur peut s'inscrire dans deux catégories maximums, sous réserve qu'elles ne soient pas jouées le même jour** : il ne sera ainsi pas possible de s'inscrire en Simple **et** en Mixte.

8- Le montant des droits d'engagement est fixé à **17 euros pour un tableau et 20 euros pour 2 tableaux (maximum)**, payable individuellement ou par club. Une attestation de paiement pourra être délivrée sur demande. Les droits d'inscription passés le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail, etc.).

9- La gestion du tournoi sera assurée avec le logiciel BADPLUS.

10- Les **inscriptions complètes** (les paires en Doubles et Mixtes) devront être réalisées via badnet le **mercredi 1^{er} Juin 2022 23h00 au plus tard. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 3 Juin 2022**. Les **têtes de séries et têtes de poules** sont déterminées à partir du **CPPH du jeudi 2 Juin 2022**.

11- Tous les joueurs devront se présenter à la table de pointage dès leur arrivée, et ce, chaque jour de la compétition. Tout forfait non-justifié et intervenant après le tirage au sort est passible d'une suspension de 2 mois de toute compétition. Les documents justifiant un forfait doivent être envoyés au secrétariat de la ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les 5 jours qui suivent la compétition à **sophie.bluy@badminton-aura.org Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors, 38500 SAINT CASSIEN)**,

12- Les volants sont à la charge des joueurs (partage), en accord avec le règlement général des compétitions. En cas de litige, le volant officiel est le Babolat 2.

13- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs ne pourront pas être lancés avec plus d'1 heure d'avance.

14- Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage. Les cas de litiges seront examinés par le Juge-Arbitre. Le mode de comptage de points est aux meilleurs des 3 sets de 21 points (suivant la règle 7 des règles officielles du badminton éditées par la FFBaD)

15- Les joueurs auront droit à 3 mn de préparation, test de volants compris, après l'annonce de leur match. Si au bout de 5 mn un joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.

16- Tout volant touchant un câble suspendu sera compté "LET". Tout volant touchant une autre infrastructure du gymnase sera compté "LET" au service, deux fois de suite maximum, et "FAUTE" en jeu.

17- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

18- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi, pour quelque durée que ce soit, devra en informer la table de marque et le juge-arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.

19- L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre, et aux membres du Comité d'organisation. Deux personnes par joueur ou paire sont autorisées à venir sur le terrain pour le coaching lors des arrêts de jeu à 11 et entre les sets. Le coaching entre les points n'est pas autorisé.

20- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.

21- Une buvette sera à disposition des joueurs durant le déroulement du tournoi.

22- Il est recommandé d'être vigilant quant à la propreté du gymnase : pas de nourriture sur le sol sportif, la propreté des chaussures et l'utilisation des poubelles sont recommandées.

23- Rappel du règlement général des compétitions : Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.